

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2024

Convocations adressées le : Jeudi 14 novembre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 08

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 09

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;  
Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ;  
Brigitte PINEAU.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Christine BLET.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Michel PADONOU.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant.*

### **Absents excusés:**

Armelle AUDIN ; Frédéric AUGIS ; Emmanuel DENIS ; Laurent RAYMOND.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET.

Monsieur Christophe BOULANGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 30 mai 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature des arrêtés suivants :**

- **Arrêté 2024-25** : Cession de vélos
- **Arrêté 2024-26** : Arrêté emprunt BEI. Premier tirage du titre du contrat de financement n°FI93-385 / FR conclu entre le Syndicat des Mobilités de Touraine et la Banque Européenne d'Investissement (ci-dessous après « BEI » ou le « Prêteur ») le 3 juillet 2023
- **Arrêté 2024-27** : Arrêté emprunt BEI. Premier tirage du titre du contrat de financement n°FI93-385 / FR conclu entre le Syndicat des Mobilités de Touraine et la Banque Européenne d'Investissement (ci-dessous après « BEI » ou le « Prêteur ») le 3 juillet 2023
- **Arrêté 2024-28** : Cession de vélos lot n°3

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

Le secrétaire de séance,

Pour le Président et par  
délégation,

La Directrice,

Franck MAZET

Soazic LE GUEN

